

Charte des mariages et des parrainages civils

Merci de prendre connaissance avec attention de cette charte de bonne conduite destinée au bon déroulement de votre cérémonie.

Personne à joindre en cas de difficulté ou de question

Nom, Prénom & numéro de téléphone :

1. Accès

A l'Hôtel de Ville, la cérémonie se déroule au premier étage dans la salle indiquée, l'accès se fait par la porte principale ou l'ascenseur.

2. Déroulement de la cérémonie

Il est demandé aux intéressé.e.s, témoins, parrains, marraines & invité.e.s d'être présent dans la salle, devant l'élu, **à l'heure déterminée** avec la Mairie.

Tout retard expose à un report à une date ultérieure.

La ville de Puy-Guillaume ne peut être tenue pour responsable des éventuelles conséquences.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la cérémonie.

3. Sécurité et propreté

Interdiction d'utilisation de drone.

Par la signature de cette charte, les intéressé.e.s s'engagent à porter à la connaissance de leurs familles, proches et invité.e.s, les termes de celle-ci, afin que la cérémonie se déroule dans le respect des lois et règlements français, des normes de sécurité, de civilité et de laïcité.

LE MAIRE ET L'ENSEMBLE DES ELU.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITENT UNE TRES BELLE CEREMONIE ET VOUS PRESENTENT TOUS LEURS VŒUX DE BONHEUR.

Le Maire,

Bernard VIGNAUD

Le ____/____/____

Signatures des intéressé.e.s

Précédées de la mention

« Lu et approuvé »